

République de Guinée

Etat de préparation du prochain Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-III)

La République de Guinée a réalisé deux recensements généraux de la population et de l'habitation en 1983 et 1996. En principe, le troisième recensement devait être organisé en 2006 pour respecter la période décennale de réalisation des recensements de population. A cause des événements sociaux douloureux de 2006 et 2007 que notre pays a connus et du manque de financement, l'opération n'a pu avoir lieu.

Toute fois, un document de projet du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation a été élaboré dès Juillet 2006 avec l'assistance technique et financière de l'UNFPA.

Le coût de l'opération est estimé à 6.558.339 USD, soit 0,64 USD par habitant. L'apport prévu du Gouvernement se chiffre à 326.690 USD.

A ce jour, seulement deux bailleurs de fonds ont manifesté leurs intentions à participer au financement du RGPH III. Il s'agit de :

L'UNFPA à hauteur de 1.373.730 USD Ce montant devra financer les travaux de préparation du recensement, notamment la cartographie censitaire ;

L'Union Européenne (UE) qui a donné son accord de principe pour le financement des activités de traitement et de diffusion des résultats du recensement à hauteur de 2,8 millions d'Euros à condition que le Gouvernement inscrive ces activités dans le 10^{ème} FED en cours de négociation.

L'Etat guinéen a prévu dans le budget 2009, sa contribution qui s'élève à 1,5 milliards de FG.

Le cap du financement à rechercher est de l'ordre de 1,5 millions de Dollars.

L'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds prévue en décembre 2008, se bute à l'inexistence de textes réglementaires relatifs au dispositif institutionnel et organisationnel du recensement. C'est dans ce cadre que 5 projets d'arrêtés ont été récemment soumis au conseil des Ministres par le Ministre du Plan et de la Coopération qui est le Ministre de tutelle.

- Le projet d'arrêté portant organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Cet arrêté fixe la période du recensement, son objectif et les organes de gestion (Comité National du Recensement, Comité Technique du Recensement, Comité de sensibilisation et Bureau National du Recensement);

- Le projet d'arrêté portant organisation du Comité National du Recensement et de ses démembrements (Comités Régionaux, Préfectoraux, Sous-préfectoraux/Communaux et de District/quartiers). Du fait que le recensement soit une opération complexe impliquant plusieurs Départements, Le Comité National du Recensement est multisectoriel et joue le rôle d'organe de pilotage. Il coordonne l'exécution de l'opération et veille à ce qu'il se déroule dans un climat propice.
- Le projet d'arrêté portant création du Comité Technique du Recensement. Le Comité Technique du Recensement est l'organe d'appui technique du Comité National du Recensement. Il examine tous les dossiers techniques du recensement (questionnaires, manuels, cartes censitaires, traitements des données, analyse et rapports) avant de les soumettre au Comité National du Recensement ;
- Le projet d'arrêté portant création, organisation et fonctionnement d'un Bureau National du Recensement. Ce Bureau ad-hoc, créé pour la circonstance au niveau de la DNS, est chargé de la préparation et de l'exécution du recensement. Il implique la Division Démographie, la Division Informatique et le Service Administratif et Financier.
- Enfin, le projet d'arrêté portant création du Comité de Sensibilisation. Ce comité est chargé de préparer une stratégie de communication et de la mettre en œuvre. L'objectif escompté est de sensibiliser la population à tous les niveaux afin de faciliter l'exécution du recensement.

Chronogramme prévisionnel des activités :

- L'organisation de la table ronde pour le financement du RGPH-III est prévue en décembre 2008 ;
- Du fait du retard accusé dans la mobilisation des ressources, l'opération de cartographie censitaire ne pourra démarrer qu'au premier trimestre de 2009 et devrait durer 8 mois ;
- L'opération de dénombrement pourrait se dérouler du 1^{er} au 15 décembre 2009.